

REUNION
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE LONGNY AU PERCHE
DU 17 SEPTEMBRE 2015

Date de convocation : 11 Septembre 2015

L'an deux mille quinze, le dix-sept septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil de Communauté du Pays de LONGNY AU PERCHE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de la Commune de l'Hôme Chamondot sous la présidence de Monsieur André GRUDÉ.

Présents : GRUDÉ, BAILLIF, ENCELIN, ORY, ROYER-BERGER, BLOTTIERE, HERLEDAN, MICHEL-FLANDIN, FORESTIER, VIANDIER, DUJARDIN, LALAOUNIS, LÉPY, LECARPENTIER, LAUNAY, EDOU, MAHEUX, VAUGON, BRAULT, LESSIEU, NAEL, BOULAY, COUDRAY et SOUTIF.

Absents excusés : Monsieur MARTIN a donné pouvoir à Madame EDOU
Madame de CHASTENET a donné pouvoir à Monsieur LESSIEU
Messieurs VIEILLROBE et VIRLOUVET.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut délibérer.

Conformément au code des Collectivités Territoriales, Monsieur COUDRAY a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre la séance, il remercie les présents, fait part des excuses des absents.

Approbation du compte rendu de la dernière réunion du Conseil intercommunal :

Après avoir donné lecture du procès-verbal du dernier Conseil intercommunal en date du 30 juillet 2015, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil intercommunal de bien vouloir l'approuver.

Monsieur VIANDIER indique qu'une erreur a été faite au niveau du chemin de la Lande sur Eure, il n'a pas été fermé mais une tranchée traversant le chemin a été réalisée sans aucune demande préalable. Il est demandé à Monsieur le Président les résultats sur les consultations pour l'acquisition des matériels pour le pôle scolaire de Longny au Perche et le restaurant scolaire de Neuilly sur Eure. Monsieur le Président précise que c'est l'entreprise DUJARDIN à Longny au Perche qui a été la mieux disante pour la machine à laver qui est installée. En ce qui concerne le four, c'est l'entreprise M.T.B. de Chateaudun, avec un délai de livraison de 7 semaines, il devrait être installé fin septembre début octobre.

Les membres du Conseil intercommunal, après en avoir délibéré,

- Décident d'approuver ladite délibération

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité. Le Président est chargé de l'exécution de la présente décision.

et on passe à l'ordre du jour.

Médiathèques – Changement d'horaires

Site de Longny au Perche

Monsieur le Président donne la parole à Madame ROYER BERGER qui propose d'entériner les horaires suivants à compter du 1^{er} Novembre 2015

Lundi de	15 h	à 17 h		
Mardi de	14 h	à 17 h 30 mn		
Mercredi de	10 h 30 mn	à 12 h 30 mn	et de 13 h 30 mn	à 17 h 30 mn
Vendredi de	15 h	à 18 h		
Samedi de	10 h 30 mn	à 12 h 30 mn	et de 13 h 30 mn	à 17 h 30 mn

Uniquement le premier samedi de chaque mois, les autres samedis ouverture le matin aux mêmes horaires.

Mardi de 13 h 30 mn à 17 h 30 mn
 Mercredi de 10 h à 12 h et de 15 h à 18 h
 Jeudi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 mn à 17 h 30 mn
 Samedi de 10 h à 12 h

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- MET les horaires sus-énoncés en vigueur à compter du 1^{er} Novembre 2015 et demande qu'une information soit faite auprès de toute la population.

Subvention DRAC – LEADER

Monsieur le Président indique que suite à la demande de la DRAC de bien vouloir différencier dans notre délibération les acquisitions informatiques et la collection de DVD, il est nécessaire de modifier notre délibération en ce sens.

Après délibération, le Conseil de communauté, à l'unanimité

- **ANNULE ET REMPLACE** la délibération du 18 juin dernier reçue en sous-préfecture le 25 juin 2015 ;
- **ACCEPTE** d'établir le projet de financement comme indiqué ci-dessous :

Plan de financement –

Acquisition du Matériel informatique et d'un logiciel de gestion des bibliothèques

DEPENSES H.T.		RECETTES		TAUX
Matériel Informatique	11 892,50	DRAC	3 436,00	21%
Logiciel	4 150,00	LEADER	7 058,70	44%
		Autofinancement	5 547,80	35%
TOTAL	16 042,50	TOTAL	16 042,50	100%

Acquisition d'une collection de DVD

DEPENSES H.T.		RECETTES		TAUX
DVD	16 379,04	DRAC	8 189,52	50%
		LEADER sur HT	4 913,71	30%
		Autofinancement	3 275,81	20%
TOTAL	16 379,04	TOTAL	16 379,04	100%

Communauté de Communes - Modification des Permanences secrétariat

Monsieur le Président indique qu'à compter du 1^{er} septembre 2015, il a été programmé de modifier les permanences du secrétariat de la Communauté de Communes.

Afin de permettre aux habitants d'avoir un service régulier mis à leur disposition, il a été décidé de mettre en place une permanence tous les matins de la semaine de 8 h 30 à 12 h 30 ; les après – midis uniquement sur rendez-vous.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **INDIQUE** que les bureaux de la Communauté de Communes seront ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et les après – midis uniquement sur rendez-vous.

OPAH – Attribution subventions

Subventions à verser

Vu la convention de mise en œuvre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) 2012-2014 signée le 09 Décembre 2011.

des aides de l'ANAH et au titre du programme « Habiter mieux » pour les propriétaires éligibles de son territoire,

Monsieur le Président présente les demandes de subvention transmises par l'ARIM des Pays normands, dans le cadre l'OPAH.

1) Nom et prénom du demandeur : Monsieur et Madame RIVA Patrick

Adresse du demandeur : Le Mage, 1Moulin du Mage

Nature de l'opération : Aide de Solidarité Energétique

Montant des travaux TTC : 34 595,00 €

Montant de la subvention de l'Etat notifiée ANAH : 10 000,00 €

Prime ASE Anah : 3 250,00 €

Montant de la subvention Communauté de Communes sollicitée : **500,00 €**

2) Nom et prénom du demandeur : Messieurs JOBERT Jérôme et DENIS Nicolas

Adresse du demandeur : Les Menus, rue de la Mairie, le Bourg

Nature de l'opération : Aide de Solidarité Energétique

Montant des travaux TTC : 9 200,00 €

Montant de la subvention de l'Etat notifiée ANAH : 4 361,00 €

Prime ASE Anah : 3 250,00 €

Montant de la subvention Communauté de Communes sollicitée : **500,00 €**

3) Nom et prénom du demandeur : Monsieur FONTAINE Benoît

Adresse du demandeur : L'Hôte Chamondot, 3 Le Mont Huchet

Nature de l'opération : Aide de Solidarité Energétique

Montant des travaux TTC : 22 260,00 €

Montant de la subvention de l'Etat notifiée ANAH : 10 000,00 €

Prime ASE Anah : 3 250,00 €

Prime ASE Conseil Général : 500,00 €

Montant de la subvention Communauté de Communes sollicitée : **500,00 €**

4) Nom et prénom du demandeur : Monsieur et Madame LENFANT Michel

Adresse du demandeur : Longny au Perche, La Haie de Percey

Nature de l'opération : Autonomie

Montant des travaux TTC : 7 228,00 €

Montant de la subvention de l'Etat notifiée ANAH : 1 877,00 €

Montant de la subvention Communauté de Communes sollicitée : **268,00 €**

Compte-tenu de l'éligibilité des projets, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité **décide** :

- d'accorder les subventions demandées,
- de procéder au versement des subventions suite à la réalisation des travaux et à la présentation de l'attestation de versement de l'aide de l'Etat.

Modifications Budgétaires

Virement de crédits – Budget Principal

Monsieur le Président expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du Budget Primitif 2015 du budget principal étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

DM –

Dépenses

c/673 Annulation de titre (subvention P'TIBUS)	223,00 €
c/6238	223,00 €
c/2151 op 15 Travaux de voirie	- 100 000,00 €
-040 Virement de la section d'investissement	100 000,00 €
c/61523 Travaux de voirie	100 000,00 €
– 041 Virement à la section de fonctionnement	100 000,00 €

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité

- **APPROUVE** les virements de crédits indiqués ci-dessus

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BAILLIF, Vice – Président chargé des finances qui donne lecture de l’avis rendu par la chambre régionale des comptes le 07 juillet dernier dans le cadre des dispositions de l’article L.1612-14 du code général des collectivités territoriales.

La Chambre y constate qu’il n’y a pas lieu de proposer à la collectivité de mesures de redressement. En application des dispositions de l’article L.1612-19 du code général des collectivités territoriales, il appartient à Monsieur le Président d’informer l’assemblée délibérante du présent avis dès sa plus proche réunion. Cet avis devant alors communicable à toute personne qui en ferait la demande.

Après lecture de tous les considérants par Monsieur le Vice – Président chargé des finances, le conseil communautaire, à l’unanimité

- PREND ACTE des motifs de l’avis n° 2015-22 rendu par la chambre régionale des comptes dans sa séance du 07 août 2015, indiquant :

Article 1 : DECLARE recevable au 30 juillet 2015 la saisine du préfet de l’Orne introduite sur le fondement de l’article L. 1612-14 du code général des collectivités territoriales, à raison du déficit du compte administratif 2014 de la communauté de communes du Pays de Longny-au-Perche ;

Article 2 : CONSTATE que le compte administratif 2014 de la communauté de communes du Pays de Longny-au-Perche fait ressortir un déficit réel de 169 458,50 € inférieur au seuil de 10 % des recettes de fonctionnement prévu par l’article L. 1612-14 précité ;

Article 4 : DIT qu’il n’y a pas lieu en conséquence de proposer des mesures nécessaires au rétablissement de l’équilibre budgétaire de la communauté de communes du Pays de Longny-au-Perche ;

Article 5 : RECOMMANDE toutefois à la communauté de communes du Pays de Longny-au-Perche d’engager une réflexion sur ses montages afférents aux opérations immobilières de vente en crédit-baux d’immeubles à usages industriels, d’atelier, de stockage, de commerce ou de bureau et les mesures de prudence qui s’avèreraient appropriées ;

Article 6 : RAPPELLE que l’assemblée délibérante de la Communauté de communes du Pays de Longny-au-Perche doit être tenue informée, dès sa plus proche réunion, du présent avis conformément aux dispositions de l’article L1612-19 du code général des collectivités territoriales ;

Article 7 : RAPPELLE que le présent avis sera communicable aux tiers dès qu’aura eu lieu la première réunion de l’assemblée délibérante suivant sa réception par la collectivité, en application des dispositions de l’article R. 1612-14 du code général des collectivités territoriales ;

Article 8 : DIT que le présent avis sera notifié à Madame le Préfet du département de l’Orne et à Monsieur le Président de la communauté de communes de Longny-au-Perche ;

ZI Basse Martinière –

Attribution marché travaux aménagement Bâtiment en atelier

Monsieur le Président rend compte de l’avancement de l’aménagement du bâtiment en atelier sur la ZI Basse Martinière à Neuilly sur Eure.

Monsieur le Président donne le compte rendu de la commission des investissements qui s’est tenu les 11 juin et 16 juillet derniers.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l’unanimité

- **DECIDE** de retenir sur proposition de la commission des investissements, les entreprises suivantes :

Lots	Entreprises	Offres retenues	Observations
B1 : Maçonnerie-Gros œuvre-Carrelage-Faïence	EBM	18 258,15 €	
D : Plâtrerie-Plafonds-menuiseries intérieures/extérieures	LESSINGER	22 718,06 €	
F : Charpente métallique-serrurerie- bardage	SE2C	7 800,00 €	
G : couverture-bardage-étanchéité-zinguerie	BEQUET	8 094,90 €	
I : porte sectionnelle	FRAMAFER	2 600,00 €	
K : plomberie-sanitaires	BAILLIF Frères	3 575,93 €	
N : électricité ventilation-chauffage électrique	LAFITTE	9 722,00 €	
P : Peinture			Lot non retenu
R : Terrassement-voirie-assainissement	GUERIN T.P.	19 411,10 €	
TOTAL		92 180,14 €	

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les marchés avec les entreprises sus désignées

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BAILLIF qui présente au Conseil toutes les dépenses et les recettes réalisées sur le programme de la ZI de la Basse Martinière.

Recettes		Dépenses	
vente pavillon	60 000,00 €	Achat Site	101 691,09 €
location Ecolena	14 460, 00 €	Annonces	2 690,00 €
location primeur lot N°1	8 139,64 €	Maitrise d'œuvre	81 030,00 €
vente bureau 200m² lot n°6	16 520,00 €	TRAVAUX	353 271,00 €
vente lot n°1	18 150,21 €	Charges diverses (T.F, assurance, etc...)	101 180,00 €
vente lot N°4	54 439,86 €		
Remboursement Taxe foncière	15 588,03 €		
Vente de ferraille	1 307,80 €		
vente Lot N°8	62 014,00 €		
Vente Lot N°2	22 890,00 €		
Vente Lot N° 3 (prévisionnelle)	56 414,00 €		
Vente Lot N° 5 (prévisionnelle)	39 987,60 €		
Vente Lot N° 7 (prévisionnelle)	18 000,00 €		
TOTAL des Ventes au 31/12/2015	387 911,14 €	total des dépenses au 31/12/2015	639 862,09 €
Subventions			
FDAZA (Département)	103 801,00 €		
DDR	174 282,00 €		
DDR	11 366,70 €		
Total de subventions	289 449,70 €		
total de recettes au 31/12/2015	677 360,84 €	Reste à la CDC	37 498,75 €

Prix de vente des lots à fixer

Monsieur le Président indique que suite à la présentation par Monsieur BAILLIF du réalisé des dépenses et recettes de la ZI Basse Martinière, le conseil de communauté doit fixer le prix de vente des deux lots cédés aux entreprises de Monsieur Isa ALTAN et à Monsieur Christophe BACOU et Madame Anne PARLANGE.

La proposition faite est de fixer à la somme de :

- 39 987,60 € H.T. pour le lot cédé à Monsieur Isa ALTAN, et
- 56 414,00 € H.T. pour le lot cédé à Monsieur Christophe BACOU et Madame Anne PARLANGE.

le prix de vente comprenant la taxe des 1% instauré par la délibération de décembre 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité

- **FIXE** le prix de vente des lots à
 - ✦ Monsieur Isa ALTAN pour un montant de 39 987,60 € H.T
 - ✦ A Monsieur Christophe BACOU et Madame Anne PARLANGE pour un montant de 56 414,00 € H.T.

CNAF

Demande de subvention

Achat de matériels pour le multi – accueil et matériel de transport pour club ados

Monsieur le Président rappelle que le multi accueil a un besoin urgent de matériels divers (structure extérieure ; poussettes ; chaises).

En ce qui concerne la mise en place du club ados, l'acquisition d'un véhicule 9 places serait un plus indéniable pour les sorties afin que ces jeunes soit motivés pour s'inscrire à ce club. Il pourrait également servir lors de sorties pour le multi accueil et à transporter du matériel entre les groupes scolaires.

l'Orne à hauteur de 80%. Il propose au conseil de déposer une demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil intercommunal, à l'unanimité :

- Approuve l'engagement de ce projet,

- Sollicite une subvention de la CAF de l'Orne et approuve le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant HT	Objet	Montant HT	%
Chaises, Poussettes	1 606,79 €	CAF de l'Orne	32 100,70 €	80
Structure extérieure	13 563,85 €	Autofinancement	8 025,17 €	20
Véhicule mini bus	24 955,23 €			
TOTAL :	40 125,87 €	TOTAL :	40 125,87 €	100
TOTAL T.T.C.	47 615,89 €			

Rapprochement des Communautés de Communes du Haut Perche et du Pays de Longny au Perche

Monsieur le Président indique que juste avant cette réunion, une rencontre avec les maires des communautés de communes du Haut Perche et du Pays de Longny au Perche a eu lieu.

Les problèmes évoqués concernent la fiscalité qui est différente sur nos deux collectivités. Le régime de la communauté de Haut Perche est TPU à fiscalité additionnelle et pour notre collectivité c'est la fiscalité additionnelle. Il est indiqué que le problème doit être réglé de façon à ce que le contribuable voit le moins d'incidence possible.

Monsieur BAILLIF présente la diapositive qu'il a exposée aux maires lors de la précédente réunion et qui énonce les différentes possibilités de se rapprocher suivant le choix de chaque commune de créer ou non des communes nouvelles.

La date prévue pour cette nouvelle communauté de communes serait le 1^{er} janvier 2017. Il est demandé aux vice-présidents de réunir leur commission respective avec un rapport devant les communes.

Tableau des commissions :

Commissions	CDC Haut Perche	CDC Pays de Longny au Perche
Finances	MONHÉE Guy	BAILLIF Christian
Voirie	VILLETTE Gérard	ORY Gilles
Economie	PILFERT Francis	GRUDÉ André
Travaux	LEROY Jean-Claude	ORY Gilles
Scolaire	COLIN Bernard	ENCELIN Elyane
Culturel – Social	COLIN Bernard	ROYER Frédérique

La prochaine réunion est fixée à Tourouvre le mercredi 09 Décembre 2015 à 18 heures.

Rentrée Scolaire – La parole est donnée à Madame Angèle JOUSSELIN, Coordonnatrice Enfance – Jeunesse, nouvellement recrutée qui se présente et donne les chiffres de la rentrée scolaire 2014/2015 sur les pôles scolaires de :

- Longny au Perche : 195 enfants répartis dans 9 classes soit une moyenne de 21,66 enfants/classe ;
- Neuilly sur Eure : 65 enfants répartis dans 4 classes soit une moyenne de 16,25 enfants par classe ;
-

En ce qui concerne l'accueil des activités périscolaires sur les pôles de :

- Longny au Perche : leur organisation est confiée à l'Association M.J.C. sur quatre jours avec 17 activités (activités de l'association concernant tous les adhérents) dont 129 inscriptions TAP.
- Neuilly sur Eure : Organisées sur deux jours les lundi et jeudi de 15 h à 16 h. Cela est réparti sur 6 activités (3 lundi ; 3 jeudi) pour 38 inscriptions.

Toutes les matières à soumettre à délibération étant épuisées, la séance est levée à 22 H 40 mn.

La prochaine réunion de la Communauté est prévue le 05 novembre 2015 à 20 heures à la commune des Menus.